



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2017**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :**

**Désigné** Madame Marianne JOLY comme Secrétaire de Séance.

**Approuvé, à l'unanimité,** le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2017.

**1. SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE TROYES BARBEREY – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 – VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE**

**Fixé, à l'unanimité,** le montant de la subvention de fonctionnement à attribuer au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Troyes-Barberey, au titre de l'exercice 2017, à 13 000 € ;

**Précisé** que le versement de la subvention sera effectué en un seul versement avant le 31 décembre 2017 ;

**Précisé** que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention de fonctionnement sont inscrits au Budget principal.

**2. SDDEA –ARTICLE 35 « MODIFICATIONS STATUTAIRES » CONSULTATION DES MEMBRES**

**Rendu, à l'unanimité,** un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par délibération du SDDEA n° 40 du 29 juin 2017.

**Donné pouvoir** à Monsieur le Président, ou son représentant par délégation, de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

### 3. PLU DE ROMILLY-SUR-SEINE - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 – CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

**Décidé, à l'unanimité,** de fixer les modalités de mise à disposition du public, suivantes :

- le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées, sont mis à la disposition du public, sur le site internet de la Communauté de Communes et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture, pour la période du lundi 30 Octobre 2017 au jeudi 30 Novembre 2017, inclus ;
- un registre permettant au public de formuler ses observations est disponible durant la période citée ci-dessus. Les observations y sont enregistrées et conservées. Les observations pourront se faire sur place à l'hôtel communautaire, par courrier adressé à Monsieur le Président de la CCPRS – 9 bis Place des Martyrs – 10100 ROMILLY-SUR-SEINE ou par email à cc.portesderomilly@ccprs.fr ;
- un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, est publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- cet avis sera affiché en mairie de Romilly-sur-Seine, au siège de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine et présenté sur le site internet de la commune de Romilly-sur-Seine et de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;
- cet avis est publié au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

**Rappelé** qu'à l'issue de la mise à disposition, le président de la Communauté de Communes présentera le bilan de la mise à disposition en conseil communautaire, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

**Autorisé** Monsieur le Président, ou le Vice-Président par délégation, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document administratif en lien avec la présente délibération.

### 4. COMPETENCE URBANISME – REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE CRANCEY EN PLAN LOCAL D'URBANISME – DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 17-37 DU 27 AVRIL 2017

**Pris acte, à l'unanimité,** de la tenue de ce débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de Crancey, tel qu'il est annexé à la présente délibération

**Pris acte** que la délibération sera transmise à ~~Monsieur~~ le Préfet et fera l'objet d'un

affichage à l'hôtel communautaire durant un mois.

**Précisé** que cette délibération annule et remplace la délibération n°17-37 du 27 avril 2017.

## 5. CAO/CDSP - ELECTIONS DES MEMBRES

**Décidé, l'unanimité,** à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués par scrutin secret.

**Constaté** qu'il y a une seule liste qui a été déposée et recevable et qu'elle prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pris acte** des résultats de l'élection des membres de la CAO/CDSP, à savoir la liste ci-dessous :

N° d'ordre	NOM	PRENOM	Statut
1	BERTON	Bernard	Titulaire
2	BEGON	Richard	Titulaire
3	LUCAS	Marie-Thérèse	Titulaire
4	FLORET	Marie-Claire	Titulaire
5	VAJOU	Philippe	Titulaire
6	BAUDOUIN	Elisabeth	Suppléante
7	GREGOIRE	Serge	Suppléant
8	LAMY	Michel	Suppléant
9	BONNEFOI	Jérôme	Suppléant
10	BOTELLA	Jean	Suppléant

## 6. REGLEMENT DE FORMATION DES AGENTS

**Adopté, à l'unanimité,** le règlement de formation.

## 7. ACQUISITION DU RESTAURANT LE SIMPLICIME- AUTORISATION DE SIGNER

**Décidé, à l'unanimité,** de l'acquisition du restaurant « le Simplicime », cadastré AT n°334, faisant partie du lot n°8 de l'ensemble immobilier situé 53 rue Carnot – 10100 ROMILLY-SUR-SEINE, d'une superficie de 240 m<sup>2</sup> environ, contre le paiement de 115 000€ (cent quinze mille euros) à Monsieur Eric BISCHOFBERGER, actuel propriétaire ;

**Autorisé** le Président, ou le Vice-Président chargé du développement économique et de l'aménagement du territoire, à signer la promesse de vente ainsi que tous les documents y afférant avec Monsieur Eric BISCHOFBERGER ou tout type de société ou toute personne physique ou morale venant s'y substituer ;

**Mandaté** le Président, ou le Vice-Président chargé du développement économique et de l'aménagement du territoire, à engager les démarches nécessaires à la transaction et à signer l'acte définitif de vente ;

#### **8. ADHESION A L'ASSOCIATION INITIATIVE AUBE - ANNEE 2017**

**Décidé, à l'unanimité**, d'adhérer à l'association INITIATIVE AUBE afin de favoriser l'initiative économique sur le périmètre de la Communauté de Communes des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE au titre de l'année 2017 ;

**Autorisé** le Président ou le Vice-Président chargé des affaires économiques et de l'aménagement du territoire à signer l'appel à cotisations et tous les documents afférents à cette adhésion avec l'association INITIATIVE AUBE ;

**Autorisé** le versement de la cotisation annuelle 2017 calculée sur la base d'un barème par habitant ;

**Autorisé** le paiement de la cotisation annuelle 2017 à hauteur de 4 736,75€ (quatre mille sept cent trente-six euros et soixante-quinze centimes) sur le budget de l'année 2017 ;

**Dit** que les dépenses seront intégrées au budget principal « Service Economique Intercommunal ».

#### **9. CONTRAT DE VILLE (VOLET INSERTION ET EMPLOI) CHARTE NATIONALE ENTREPRISES ET QUARTIERS – EXTENSION DU PROTOCOLE CADRE A LA CCPRS – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT.**

**Accepté, à l'unanimité**, de rejoindre le dispositif de la Charte « Entreprises et Quartiers » et à ce titre, en complète en ces termes l'article 3 de l'avenant,

**Dit** que Rés'aube Compétence pourra candidater, à l'occasion de l'appel à projets annuel du Contrat de Ville, dont l'attribution des financements resteront à la libre appréciation de la Communauté de Communes,

**Autorisé** le Président ou son représentant à signer ledit avenant d'adhésion ainsi que tous actes administratifs s'y rapportant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **10. TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DU CENTRE DE PETITE ENFANCE PICASSO - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE**

**Décidé, à l'unanimité**, d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Romilly sur Seine en vue de participer au financement **des travaux de rénovation thermique et de**

mise en conformité de l'accessibilité des personnes handicapées, à hauteur de 15 000 €.

Autorisé le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

## 11. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXONERATION 2018

Décidé, à l'unanimité, d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les entreprises suivantes :

▪ Sur la Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE :

- Sarl AUB'PNEUS - Zone Industrielle La Glacière Nord,
- SCI ZI DROUIN - Zone Industrielle La Glacière Nord,
- CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE – Zone Industrielle La Glacière Nord,
- SCI JOLIOT CURIE – Zone Industrielle La Glacière Nord (voir annexe),
- SCI DE VINCI – Zone Industrielle La Glacière Nord (voir annexe),
- SCI SAINT-DENIS – Zone Industrielle La Glacière Nord (voir annexe),
- SCI ASTRILE – Zone Industrielle La Glacière Nord,
- SCI ATLANTEM INDUSTRIES – 12 rue de la Zone Industrielle,
- SCI IMMOGROUPE (Garage RENAULT) – Bâtiment D avenue Philippe Seguin,
- BUT (magasin et dépôt) – Zone Commerciale du Parc de l'aérodrome,
- LECLERC Animalerie – Zone Commerciale du Parc de l'aérodrome,
- LECLERC Arts de la Table – Zone Commerciale du Parc de l'aérodrome,
- GEDIMAT – 17 Boulevard de Saint Exupéry.

▪ Sur la Commune de ROMILLY-SUR-SEINE :

- COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE :
  - 4 allée Gustave Eiffel / avenue Joseph Marie Jacquard (SARL FRET),
  - 2 allée Gustave Eiffel / avenue Joseph Marie Jacquard (SCI A.N.A.D.A),
  - 12 rue de la Concorde (LA POSTE),
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE :
  - 60 rue du Colonel Fabien (SARL STPP),
- La Zone Commerciale de la « Belle Idée », RD 619 (voir annexe),
- SARL COURTEMILLY (COURTEPAILLE) – Zone Commerciale La Belle Idée,
- PILLAUD MATERIAUX – 1 allée des Entrepreneurs,
- SCI ASTRILE – 241 rue Gornet Boivin,
- SCI MAUPITI (Voyages COLLARD SARL) – 15/17 Place des Martyrs pour la Libération
- CARREFOUR MARKET – Centre Commercial du Marais,
- AXE ENVIRONNEMENT – 237 rue Gornet Boivin,
- SCI POMPEI – JESTIN-VUILLEMIN (SCP Carole TURPIN-VUILLEMIN et Eric VUILLEMIN) comprenant :
  - 9 Bis avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
  - 11 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
- CARROSSERIE OZANNE – Rue de l'aviation RD 619,
- SCI LEGO – 42 Avenue Joseph Marie Jacquard,
- Magasin LIDL – Avenue Pierre Brossolette RD 619,
- NEW OLYMPIA – avenue Joseph Marie Jacquard,

▪ Sur la Commune de SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY :

- DORLIA DECORS – Zone Industrielle RD 619,
- Sur la Commune de CRANCEY :
- SCI LE MOUSSEAU – Zone Artisanale Le Mousseau,

## 12. DECISION MODIFICATIVE N°1 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2017

**Adopté, à l'unanimité (2 abstentions : Hélène TURQUIN et Pierre MATHIEU),** la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2017, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibrée comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 98 168€
- Pour la section d'Investissement : -300 000€

**Approuvé** la modification des autorisations de programme et leurs échéanciers.

## 13. DECISION MODIFICATIVE N°1 - VOTE DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DE LA CCPRS - 2EME TRANCHE » DE L'EXERCICE 2017

**Adopté, à l'unanimité (2 abstentions : Hélène TURQUIN et Pierre MATHIEU),** la décision modificative n°1 du budget annexe « Parc d'activités de la CCPRS - 2<sup>ème</sup> tranche » de l'exercice 2017, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibrée comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 90 100€
- Pour la section d'Investissement : 0€

## 14. DECISION MODIFICATIVE N°1 - VOTE DU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS ECONOMIQUES » DE L'EXERCICE 2017

**Adopté, à l'unanimité (2 abstentions : Hélène TURQUIN et Pierre MATHIEU),** la décision modificative n°1 du budget annexe « Bâtiments Economiques » de l'exercice 2017, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibrée comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 169 640€
- Pour la section d'Investissement : - 175 284€

**Approuvé** la modification des autorisations de programme et leurs échéanciers.

## 15. DECISION MODIFICATIVE N°1 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE – EXERCICE 2017

**Approuvé, à l'unanimité (2 abstentions : Hélène TURQUIN et Pierre MATHIEU),** les ajustements des autorisations de programmes du budget principal et du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economiques ».

**Approuvé, à l'unanimité (2 abstentions : Hélène TURQUIN et Pierre MATHIEU),** la création des trois AP relatives au bâtiment des producteurs fermiers, à la plateforme poids lourds bus et au bâtiment modulaire rue Milford Haven sur le budget annexe « Bâtiments à Vocation Economiques ».

#### **16. VERSEMENT D'UN FONDS 2017 D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA REALISATION ET LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE CRANCEY**

**Décidé, à l'unanimité,** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Crancey pour la **rénovation de tout l'intérieur de la Salle des fêtes** pour un montant de **5 643,39 €**.

**Dit** que les fonds seront versés à la commune de Crancey lorsqu'elle sera en mesure de présenter le récapitulatif des factures acquittées attesté par le Comptable Public et le bilan financier définitif de l'opération.

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

#### **17. VERSEMENT D'UN FONDS 2017 D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA REALISATION ET LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE CRANCEY**

**Décidé, à l'unanimité,** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Crancey pour **l'installation de volets sur les fenêtres de l'école primaire** pour un montant de **3 060,00€**.

**Dit** que les fonds seront versés à la commune de Crancey lorsqu'elle sera en mesure de présenter le récapitulatif des factures acquittées attesté par le Comptable Public et le bilan financier définitif de l'opération.

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

#### **18. CREATION D'EMPLOI**

**Décidé, à l'unanimité,** de créer l'emploi suivant :

- 1 emploi d'assistant de conservation

**Précisé** que cette création prendra effet à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**Chargé** Monsieur le Président, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois.

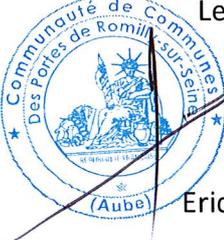
**19. TRANSPORT – SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES (SD'AP) - APPROBATION**

**Approuvé, à l'unanimité**, le Schéma Directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité Programmée (SD'AP) des services de transports publics de voyageurs sur la Communauté de Communes des Portes de Romilly ci-joint ;

**Autorisé** Monsieur le Président, ou le Vice-Président par délégation, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document administratif en lien avec la présente délibération.

**Précisé** que le Schéma Directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité Programmée (SD'AP) des services de transports publics de voyageurs sur la Communauté de Communes des Portes de Romilly sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube ;

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE  
ET PUBLIE LE 16 OCT. 2017**

Le Président,  
  
Eric VUILLEMIN